

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 décembre 2017 au plus tard

Fiche mensuelle de présence JANVIER 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/01 au 05/01	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 08 janvier 2018.					
Semaine du 08/01 au 12/01	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 15/01 au 19/01	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 22/01 au 26/01	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 29/01 au 31/01	Matin	Matin	Matin			Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi			Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire.
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 janvier 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence FÉVRIER 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/02 au 02/02				Matin	Matin	Journées :
				Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 05/02 au 09/02	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 12/02 au 16/02	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 19/02 au 23/02	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 26/02 au 28/02	Matin	Matin	Matin			Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi			Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire.
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 février 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence MARS 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/03 au 02/03				Matin	Matin	Journées :
				Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 05/03 au 09/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 12/03 au 16/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 19/03 au 23/03	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 26/03 au 30/03	Matin	Matin	Matin			Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi			Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire.
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 mars 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence AVRIL 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 02/04 au 06/04	FÉRIÉ Lundi de Pâques	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
		Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 09/04 au 13/04	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 16/04 au 20/04	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 23/04 au 27/04	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 30/04	Matin					Journées :
	Après-midi					Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 avril 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence MAI 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/05 au 04/05		FÉRIÉ	Matin	Matin	Matin	Journées :
			Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 07/05 au 11/05	Matin	Matin	Matin	FÉRIÉ Ascension	FÉRIÉ Pont	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi			Demi-journées :
Semaine du 14/05 au 18/05	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 21/05 au 25/05	FÉRIÉ Pentecôte	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
		Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 28/05 au 31/05	Matin	Matin	Matin	Matin		Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi		Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 mai 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence JUIN 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/06					Matin	Journées :
					Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 04/06 au 08/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 11/06 au 15/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 18/06 au 22/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 25/06 au 29/06	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 juin 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence JUILLET 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 02/07 au 06/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 09/07 au 13/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 16/07 au 20/07	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 23/07 au 27/07	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 13 août 2018.					
Semaine du 30/07 au 31/07						

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 juillet 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence AOÛT 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/08 au 03/08	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 13 août 2018.					
Semaine du 06/08 au 10/08						
Semaine du 13/08 au 17/08	Matin	Matin	FÉRIÉ Assomption	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi		Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 20/08 au 24/08	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 27/08 au 31/08	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 août 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence SEPTEMBRE 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 03/09 au 07/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 10/09 au 14/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 17/09 au 21/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 24/09 au 28/09	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 septembre 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence OCTOBRE 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/10 au 05/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 08/10 au 12/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 15/10 au 19/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 22/10 au 26/10	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 29/10 au 31/10	Matin	Matin	Matin			Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi			Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 octobre 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence NOVEMBRE 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 01/11 au 02/11				FÉRIÉ	FÉRIÉ Pont	Journées :
						Demi-journées :
Semaine du 05/11 au 09/11	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 12/11 au 16/11	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 19/11 au 23/11	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 26/11 au 30/11	Matin	Matin	Matin			Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi			Demi-journées :

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....

Nom de l'enfant.....

À remettre pour le 20 novembre 2018 au plus tard

Fiche mensuelle de présence DÉCEMBRE 2018

Entourer les présences réservées (matin/après-midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
Semaine du 03/12 au 07/12	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 10/12 au 14/12	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 17/12 au 21/12	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Semaine du 24/12 au 28/12	Le milieu d'accueil est fermé. Ouverture le lundi 07 janvier 2019.					
Semaine du 31/12						

- ✓ Un minimum de 3 présences par semaine est obligatoire
- ✓ Selon le règlement, maximum 3 jours non consécutifs de maladie sans certificat sont acceptés par trimestre (Merci de nous prévenir AVANT 9h).
- ✓ En dehors des dates de fermetures, un maximum de 20 jours de congés (= absences non facturées) par année civile est autorisé pour un contrat d'accueil à temps-plein (Merci de nous prévenir via la fiche de présence ou au minimum 24h avant).
- ✓ Toute absence non justifiée ou communiquée hors délai vous sera facturée.

Signature.....